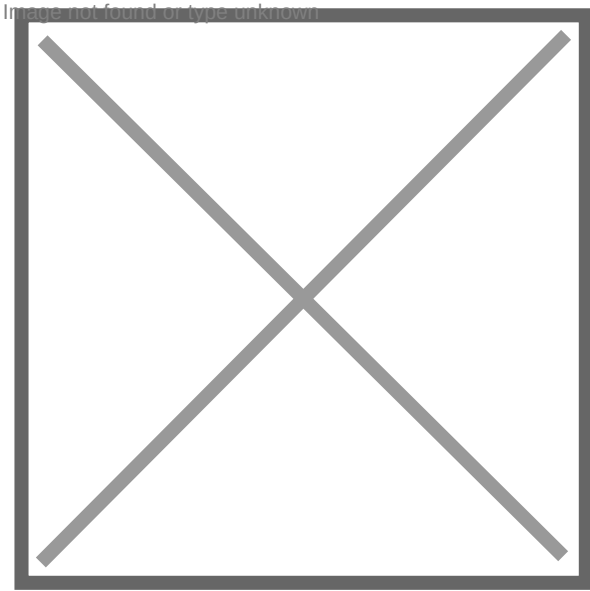




Arriere pensions alimentaire

Par **Zine8013**, le **16/10/2019 à 20:43**

Bonjour, je vais essayer d'être le plus explicite possible. Je vivais avec madame X pendant une certaine période et nous avons eu deux merveilleuses jumelles. Nous nous sommes séparés, passage devant le juge et ccc. Le paiement se faisait très bien même si je ne les voyais pas enfin bref. Aujourd'hui, je me suis marié et j'ai un petit bout chou de 5 ans mais malheureusement je traîne une dette de pensions alimentaires que je n'ai pas payée car à une période je ne travaillais pas avec 0 revenu. (1 an sans payer malheureusement). Actuellement j'ai repris le paiement de la pension et tout se passe bien dans le meilleur des mondes. Actuellement je gagne environ 400 euros et ma femme touche 550 euros on arrive à peine à joindre les 2 bouts. Mais Dieu merci nous y arrivons très bien. Comment faire pour trouver un arrangement afin éviter qu'on vienne saisir les meubles que nous avons ? J'ai juste envie d'éviter une honte monumentale devant ma fille. Est-ce qu'il y a des prescriptions au bout d'un certain temps ?? ou tout simplement une façon de s'arranger car cela ne me dérange pas de les payer mais je n'en ai pas les moyens à l'instant T. Si vous pouvez m'éclairer sur une procédure à suivre. Bien à vous.